

COMPTE RENDU DU 24 SEPTEMBRE 2008

Thématique prévention de la délinquance

Introduction sur la question de la Prévention de la délinquance dans la politique de la ville par Renaud EPSTEIN.

Etude de cas pratique : travail sur l'élaboration d'un référentiel d'évaluation

Alexandra MATEZUA, Coordonnateur CLS/CLSPD de la Ville de Fort-de-France

Le 24 novembre 2000 a été signé le Contrat Local de Sécurité avec des orientations et un plan d'actions déclinés au sein de ces différentes orientations.

La nouvelle architecture institutionnelle élaborée initialement en 2002, et, complétée par la récente loi du 05 mars 2007(n°2007-297) relative à la prévention de la délinquance et du décret du 23 juillet 2007(n°2007-1126), tire les leçons des dispositifs antérieurs.

Elle vise à remédier à un certain nombre de points faibles qui avaient conduit à une dispersion des moyens et souvent à une faible visibilité des mesures prises :

- Un manque d'information des élus, des partenaires, des acteurs de proximité, des habitants...
- Un pouvoir d'animation limité des Maires.
- Une insuffisante implication de certaines administrations de l'État.
- Une faible effectivité d'un certain nombre de C.L.S et la difficulté à en assurer un suivi dans la durée en faisant vivre la démarche de projet.
- Un poids excessif de la « logique de guichet » qui visait davantage à reconduire des crédits qu'à financer l'atteinte d'objectifs et la production de résultats.
- Une articulation délicate des multiples dispositifs et contrats (C.L.S., Contrats de ville, Contrats Educatif Locaux, Grands Projets de Ville, P.L.I.E...).

C'est la prise en compte de ces préoccupations qui a conduit à la création des CLSPD.

Présentation du CLSPD

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Le Conseil est le lieu unique au sein duquel s'organisent la réflexion l'action et l'animation conduites au titre du contrat local de sécurité ou de toute coopération en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le CLSPD vient remplacer les conseils ou comités spécifiques préexistants (comités de suivi, comités de pilotage et conseils communaux de prévention de la délinquance)

Le C.L.S.P.D. : Pourquoi ?

- Mener des actions partenariales concrètes au bénéfice de publics et de territoires clairement définis.
- Clarifier et hiérarchiser les priorités en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Se doter de la capacité permanente d'évaluer les actions et de mesurer leur impact.

Le C.L.S.P.D.: Avec qui ?

Le Président : le Maire ou son représentant

- Le Préfet
- Le Procureur de la République
- Des représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet
- Le Président du Conseil Général : participation expressément prévue par la loi de 2007 car les CG étaient souvent peu impliqués dans les CLS alors même qu'ils étaient signataires.
- Le Président de la CACEM

Et surtout,

les acteurs de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, de la solidarité, du logement, de l'action sociale, de l'insertion, de l'éducation, de l'activité économique, du soutien aux familles, de la justice, de la prise en charge des mineurs ...

Le C.L.S.P.D. de Fort-de-France : quelle organisation ?

Le C.L.S.P.D. de Fort-de-France, une configuration tridimensionnelle:

- Une configuration resserrée: le comité restreint.
- Un niveau de coordination, de réflexion permanente et de co constructions de projets : les commissions thématiques, les cellules de veille territorialisées et le comité technique.
- Une configuration élargie : l'Assemblée plénière.

Le comité restreint : un organe décisionnel et stratégique

C'est le lieu où se décident les orientations stratégiques, la validation du plan d'actions et l'octroi de financements.

Composition a minima : le Président, le Préfet, le Procureur.

Possibilité par le Président d'y adjoindre d'autres membres si nécessaire.

Il se réunit en fonction des besoins, mais au moins tous les 6 mois.

Les commissions thématiques

Instances partenariales de concertation et d'analyse appelées à débattre de problématiques préoccupantes intéressant le C.L.S.P.D.

Elles ont pour mission de produire un diagnostic ou état des lieux partagé, afin de proposer des actions correctrices.

L'opportunité de la création de nouvelles commissions est décidée par le comité restreint, sur proposition du comité technique ou de l'Assemblée plénière.

Commissions du C.L.S.P.D

Années 2007-2008 :

- Habitat social et tranquillité
- Prévention de la délinquance juvénile :

Avec 3 axes :

-développement du soutien à la parentalité et mise en place du « conseil pour les droits et devoir des familles »

-développement des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération

-lien avec la problématique de l'absentéisme scolaire

- Prévention de la récidive

Avec 2 Axes :

-Amélioration de la sortie et prise en charge des sortants de prison (parcours coordonné, guichet unique...)

-Développement des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération (TIG, foyer pénitentiaire..)

- Lutte contre l'errance

Cette commission a été mise en place dans le cadre du CLS et par cette commission, sont nés le projet de fondation et l'association en vue de la création de la fondation Pierre Alier, qui vient compléter le travail considérable de l'ACISE en la matière.

Avec plusieurs axes :

- Prévention des toxicomanies
- Santé mentale
- Prise en charge sociale, sanitaire et insertion par l'activité

Les cellules de veille territorialisées

Elles sont la traduction d'une démarche de proximité visant un territoire ciblé conduisant à un projet de territoire.

Elles ont une triple mission :

- une mission d'identification des risques qui consiste en l'observation dynamique sur un territoire donné des facteurs d'insécurité,
- une mission d'interface qui consiste à récolter la demande sociale de sécurité,
- une mission de conseil qui consiste à repérer les moyens de réduire les risques et à les concrétiser en projets d'action.

Composition:

- Des habitants référents impliqués dans le quartier ou des personnes ressources des sites retenus
- Les acteurs de proximité du quartier (associations, maisons pour tous, Assistantes Sociales de secteur (C.G, C.C.A.S), établissements scolaires, bailleurs, transporteurs etc)
- Les services de la Ville (cadre de vie, éclairage public, sécurité, insertion, Police Municipale, Agents de Médiation Urbaine...
- La Police Nationale
- Le Procureur de la République

Cellules de veille du C.L.S.P.D années 2007-2008:

- Terres Sainville
- Rive Droite
- Cluny-Didier-DesRochers
- Evéché
- Certains établissements scolaires: LP Châteauboeuf, Lycée Joseph Gaillard
- Ermitage

- Sainte Thérèse
- Coridon

Le comité technique

Constitue un espace de mise en réseau et de mise en débat de l'activité des commissions thématiques et des cellules de veille, ainsi que de mise en cohérence des outils de la politique de la ville.

- Il élabore le plan d'action du C.L.S.P.D.(recueil de toutes les actions proposées dans les cellules et commissions)
- Il est donc composé des référents des commissions thématiques et des cellules de veille, de techniciens ayant en charge la mise en œuvre de dispositifs et contrats politique de la ville, et de toute personne dont la participation s'avère nécessaire.
- Il se réunit selon une fréquence collégalement décidée mais au moins trois fois par an.

L'Assemblée plénière : une configuration élargie

Elle est composée de tous les membres du C.L.S.P.D et de personnes ressources.

Cette assemblée se tient sous forme de conférence, de lieu de débat et d'échanges autour des travaux menés par le C.L.S.P.D.

Elle est présidée par le Maire, l'Assemblée se réunit au moins une fois par an, et davantage si nécessaire, sur proposition du Procureur de la République ou du Préfet .

Afin de fixer les modalités utiles au bon fonctionnement du C.L.S.P.D., celui-ci se dote d'un règlement intérieur qui vient également entériner les volontés et l'engagement des signataires de s'inscrire dans ce cadre partenarial, puisqu'il est signé par le Préfet et le Procureur de la République.

Lien CLSPD et CLS

Rappel :

Le CLS qui avait été signé le 24 novembre 2000 par Aimé Césaire comptait pas moins de 44 fiches-actions qui ont quasiment toutes été mises en œuvre;

D'ailleurs, l'évaluation du CLS a été confiée à un cabinet d'études et fera l'objet d'une restitution lors d'une prochaine séance plénière

Les actions mises en œuvre dans le cadre du CLS ne s'arrêtent pas; elles sont continues (ex: AMU, agents d'ambiance dans les bus (AMIBUS), Modernisation de la Police Municipale qui continue, Coordination autour de l'errance)

Le CLSPD vient aussi continuer et mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du CLS : la création d'espaces de paroles des parents et d'action de soutien à la parentalité, la formation de délégués de classe partenaires de la prévention et de l'éducation citoyenne, la médiation scolaire ...

Le CLSPD devient le lieu unique de concertation et de contractualisation des engagements des partenaires et se substitue aux instances de pilotage et de suivi du CLS ;

Le CLSPD se dote d'un plan d'actions recentré, avec des publics et territoires clairement identifiés qui vient compléter le CLS.

Participant : Est-ce qu'il existe un observatoire de la délinquance ?

Alexandra MATEZUA (Coordonnateur CLSPD) : Il est en train de se mettre en place avec les bailleurs, la Police Nationale, l'Education Nationale en lien avec l'observatoire de la CACEM. On ne sait pas encore comment il s'appellera.

Dans certains quartiers, on a observé des chiffres très alarmants de la délinquance et on s'est basé sur les plaintes des riverains et des habitants. On a quasiment un élu par quartier. A partir du moment où l'on observe des situations très préoccupantes, on installe une cellule de veille.

Il y a des cellules de veille qui ont disparues parce que les choses se sont calmées. Le secteur de l'Evéchée par exemple, où il y avait beaucoup d'agressions et de cambriolages perpétrés par des personnes en errance. Les habitants se sont beaucoup mobilisés et on a donc installé une cellule de veille. Au départ, on s'est réuni une fois par mois, jusqu'à ce que les choses se calment, que les dispositifs montrent leur efficacité. On s'est réuni beaucoup moins souvent ensuite, deux fois par an. On a fait un bilan en gardant à l'esprit que c'est un quartier sensible. Si cela est nécessaire, on remet en place une cellule de veille de manière plus fréquente.

C'est un outil très pratique, mais il est très difficile à faire vivre dans la durée. Cela demande une mobilisation d'énormément de partenaires et un travail très opérationnel. Cela demande aussi, que l'on travaille dans une dynamique de projets et qu'on mette en place des dispositifs qui nécessitent de petites révolutions culturelles (Obligation par exemple, pour les policiers municipaux de faire du porte à porte pour rassurer la population, horaires décalées).

Il est question de recomposer une petite équipe avec des chefs de projets, pour l'instant je suis seule. Il y avait un chef de projet qui s'occupait spécifiquement de l'errance.

Sur la cellule de veille

Il faut mettre en place la cellule de veille, convoquer les partenaires, préparer l'ordre du jour. Fort-de-France, c'est à peu près 135 quartiers et près de 100 000 habitants, on n'a pas toujours des choses extrêmement scientifiques, on travaille beaucoup à la louche, au ressenti. Il est très difficile d'évaluer l'action en travaillant comme cela car on n'a pas toujours d'indicateurs précis.

On met en place aussi, en fonction des difficultés, des sous commissions (des petites cellules) qui travaillent sur des thématiques particulières, en faisant appel à d'autres partenaires. Par

exemple, si on doit travailler sur la problématique des bars aux Terres Sainville, on va davantage travailler avec le Cadre de vie, les services d'hygiène, la DSDS, la DJS. A partir de cela, on met en place des microprojets.

Un exemple : la problématique des bars aux Terres Sainville a donné naissance au microprojet sur la mise en place d'une charte pour la qualité de la vie nocturne. Certains tenanciers de bar se sont portés volontaires pour former un comité de pilotage pour la rédaction du projet de charte. Au sein de la charte il y a des dispositifs. La Ville s'engage à mettre en place une brigade de médiation aux heures de fermeture des bars.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : Vous avez vu dans la politique de la ville on fait beaucoup de choses complexes. Si on se dit qu'on est une cellule d'évaluation, on veut évaluer le CLSPD, est ce qu'on va évaluer le dispositif dans son ensemble ? Est ce qu'on choisit d'évaluer un axe ou des axes (la prévention de la récidive, la prévention de la délinquance juvénile, la lutte contre l'errance). C'est clair on ne nous a pas donné les crédits pour tout évaluer. Plutôt que de trancher, on va faire l'exercice pour les différents niveaux. On peut essayer à partir d'un axe de refaire la chaîne d'intention et le faire aussi, pour une action.

Prenons l'action de la charte de la ville nocturne : c'est un projet très concret. Comment l'évaluer ?

René MICHEL (Chef de projet CUCS) : On peut avoir un regard évaluatif sur l'organisation du CLSPD également. Sur les cellules de veille, sur les priorités, etc...

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : On peut le faire mais je préfère qu'on parte à partir des actions. L'évaluation des dispositifs du fonctionnement est importante pour repositionner, mais le problème c'est que souvent dans la politique de la ville on se concentre trop sur les dispositifs et en matière d'évaluation, on ne fait qu'évaluer le dispositif sans regarder ce que tout cela produit. Mais ça ne veut pas dire que ce n'est pas important.

Partons de la charte de la ville nocturne : Quel était le problème ?

Matézia Alexandra (Coordonnateur CLSPD) : Les riverains se plaignaient des nuisances provoquées par l'activité des bars.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : Est-ce que c'était certains jours en particulier ? Certains riverains ?

Matézia Alexandra (Coordonnateur CLSPD) : Essentiellement les riverains près des bars et les plaintes se faisaient surtout à partir du jeudi.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : Comment est remontée l'information ?

Matézia Alexandra (Coordonnateur CLSPD) : Par les élus de quartiers, les plaintes à la police, gendarmerie qui sont remontées.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : Qu'avez-vous cherché à faire ?

M.A (Coordonnateur CLSPD) : On a discuté avec les tenanciers de bars mais ça ne marchait pas, ils avaient des réticences en défendant légitimement leur activité. On a fait intervenir la police

nationale mais cela ne suffit pas. Il faut qu'on arrive à faire prendre conscience aux tenanciers de bars qu'on est dans le répressif si on ne respecte pas la loi, qu'il faut changer de vision et même un peu de culture. On a un positionnement un peu moral. C'est d'ailleurs là l'essence de la charte, c'est un engagement moral et très citoyen. On s'est dit qu'on va essayer de travailler sur cela.

Renald EPSTEIN (Intervenant) : Votre premier objectif était donc de faire prendre conscience aux tenanciers de bars qu'ils généraient des nuisances. Prendre conscience pour faire quoi ?

M.A (Coordonnateur CLSPD) : Prendre conscience pour :

- qu'ils respectent les horaires,
- la règlementation relative aux bruits,
- l'obligation qui leur est faite de conformer leur établissement à la lutte contre le bruit.

Pouvoir aussi, faire un peu de pédagogie vis-à-vis des consommateurs à cause des nuisances occasionnés à l'extérieur une fois que la personne a fini de consommer. Il faudrait qu'ils consomment silencieusement à l'extérieur. Une rationalisation de la consommation. On ne peut pas le dire clairement en l'affichant.

Renald EPSTEIN (Intervenant) : Dans le cadre de l'évaluation, on est obligé de le dire clairement. Si on dit que le problème c'est les nuisances, l'objectif c'est qu'ils ne consomment pas on peut se poser la question sur la cohérence de l'objectif. On n'est pas dans la santé publique mais qu'il y ait une réduction des nuisances

Matézua Alexandra Coordonnateur CLSPD) : On est un peu dans la réduction des risques car on a l'objectif de faire prendre conscience aux tenanciers de leur responsabilité vis-à-vis de leurs clients quand ils sortent du bar et quand ils consomment trop. La réduction des risques est un peu, un sous objectif parce qu'on voulait aussi, que les tenanciers sachent que leur responsabilité est engagée quand ils ont trop servis à boire à leurs clients (en cas de bagarre ou d'accident).

Renald EPSTEIN (Intervenant) : La réduction des risques est un objectif en soi, on peut aussi dire que c'est un moyen pour votre action. Il faut mettre en avant le risque légal pour les tenanciers de trop servir un consommateur déjà imbibé. On voit bien qu'une même action on peut la surcharger d'objectifs si on veut évaluer il faut que l'on voit les différents statuts. Est-ce que c'est un objectif principal de l'action la réduction des risques ou un objectif opérationnel, un levier pour atteindre des objectifs d'autre nature. Concrètement qu'avez-vous fait ?

MATEZUA ALEXANDRA (Coordonnateur CLSPD) : On a fait une charte qui sera signée au mois d'octobre. La ville va accompagner les tenanciers de bars sur tout ce qui concerne la médiation et la prise en charge des clients en dehors de l'établissement. Nous allons mettre en place en plus des tournées régulières faites par la police nationale et communale, une brigade de médiation pour rappeler la règle, l'ordre. Elle sera présente, aux heures les plus problématiques, en terme de nuisance.

Renald EPSTEIN (Intervenant) : Avez-vous d'autres actions envisagées ?

MATEZUA ALEXANDRA (Coordonnateur CLSPD) : Côté ville, la mise en place d'une interface unique. Les tenanciers de bars sont confrontés à la multiplicité des interlocuteurs au sein de la ville. L'idée c'est qu'on ait une interface ville qui va être le point d'entrée pour les bars quelque soit les questions et qui aura la charge également d'animer une petite commission partenariale autour des bars avec la DSDS, Hygiène et Santé, Un Cadre de Vie, le Procureur, la Police Nationale, la Police Municipale. Une espèce de petite cellule d'observations de corrections et d'échanges. On a suggéré aux tenanciers de bars de se réunir en association, en syndicat ou autres, ce qui permettra à la ville et à d'autres partenaires de financer des actions à destination des bars de manière plus collégiale.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : Pour faire les choses bien il aurait fallu déplier tout ça. Mais essayons de nous poser des questions évaluatives. Que veut dire une évaluation en effectivité ?

Matézia Alexandra (Coordonnateur CLSPD) : Que cela a été réalisé.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : Est-ce que cette brigade de médiation a été mise en place ? Evaluons cette dimension comme si nous étions en 2010. Combien il y a de médiateurs qui ont été mis en place par rapport au nombre qui étaient prévus ? Il était prévu qu'il y ait des médiateurs du jeudi au dimanche soir. Est ce que c'est le cas ? Est-ce que parce qu'il y a eu des problèmes de financement, ils se présentent que le samedi soir ? Est-ce que il y a eu un interlocuteur unique ? Est-ce que le collectif que vous aviez envisagé, existe ?

C'est le premier niveau des questions : Est-ce qu'on a fait, ce qu'on avait dit qu'on voulait faire.

La question d'efficacité : Est-ce que les résultats correspondent aux objectifs ?

Reprenons les objectifs : une prise de conscience des tenanciers de bars et un changement d'attitude des consommateurs.

Sur les tenanciers de bars : pour le respect des horaires : Il faut se doter dès le départ d'un instrument de contrôle et se dire par exemple que l'on fera une fois par mois ou autre un contrôle du respect des horaires. Il faudrait au temps zéro avoir ce premier contrôle. C'est un diagnostic autour de ces objectifs en place.

Sur la législation sur le bruit : le fait d'avoir des travaux d'insonorisation

René MICHEL (Chef de projet CUCS) : Il faut avoir la connaissance de la législation.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : Là, vous ne répondez pas à une question d'efficacité mais de cohérence. C'est se demander est ce que la démarche de la charte a permis de répondre à ses objectifs de prise de conscience ?

Vous êtes en train de basculer dans l'impact. L'impact de la politique : est ce que oui ou non il y a, une réduction, une augmentation, une stabilité des plaintes. Mesurer l'impact suppose un état des lieux : recenser précisément les plaintes On peut aussi imaginer d'autres indicateurs. Au départ il y avait des plaintes oui non il y en a toujours est ce stabilisé. Il faut avoir le niveau de plaintes au départ pour mesurer l'impact. On peut penser aussi à des outils de mesure du bruit au début et après.

Que peut être la question de cohérence : si l'un des objectifs est que les tenanciers de bar connaissent leurs obligations, la loi comment peut-on mesurer cela,

Matézua Alexandra (Coordonnateur CLSPD) : Pour mémoire, on a prévu la mise en place par la ville d'une formation spécifique bar et la réalisation d'un livret sur la législation à destination des tenanciers de bars.

Participant : Dans ce quartier il y a un certain nombre de personnes qui ont une manière de faire, un environnement culturel qui ne correspond pas à la norme et à la règle, il devrait avoir des problématiques sur l'accessibilité de la forme ; pour information.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : Qu'est ce qu'on est en train de montrer là : on s'oblige à penser un peu plus finement la politique, les actions qu'on veut mener. Le travail de référentiel qu'on est en train de faire, nous amène à penser que finalement, on a des problèmes mais est ce que, ce qu'on envisage de mettre en place est adapté à la nature ? Cela oblige à poser la question de toute cette chaîne, en particulier celle de la cohérence.

Lorsque je vois ce que vous avez mis en place, je me dis que finalement, vous avez mis en place des réalisations qui sont essentiellement tournées vers les tenanciers de bars, si on excepte la brigade de médiation, il y a peu de choses en direction des consommateurs.

Marie-G CEBAREC (AADPAS) : Si on parle de la clientèle des bars, en tant que membre de l'association qui travaille sur ce secteur, je pourrais soulever le problème de la prostitution d'où l'intérêt d'être associé au projet et d'en débattre.

MATEZUA ALEXANDRA (Coordonnateur CLSPD) : La charte n'est pas l'action des Terres Sainville mais un des éléments de la cellule de veille des Terres Sainville, sur une thématique particulière qui est la nuisance occasionnée par les bars. Concernant la cellule de veille, j'avais dit qu'on posait un diagnostic partagé, qu'on identifiait les facteurs d'insécurité, c'est dense ; la question de la prostitution qui va faire l'objet d'investigations particulières et de projets particuliers, il y a les bars, il y a tout ce qui est en lien avec l'école, avec les petits commerces. Terre sainville c'est un ensemble de petits métiers, d'artisans qui sont en train de disparaître. Donc la charte c'est vraiment un élément d'une sous thématique de la cellule de veille, qui est amenée en réalité à travailler sur tous les facteurs contribuant à la cohésion sociale, de manière générale. Mais il est vrai qu'il ne faut pas retrouver ce qu'on a voulu éviter, c'est-à-dire le cloisonnement entre les partenaires sur un même territoire.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : Nous sommes en train d'illustrer comment l'évaluation est une manière d'organiser le débat et la réflexion dans l'action publique. C'est un instrument qui fait ressortir des choses qui aident déjà à piloter, à se poser la question sur l'évaluation à terme. Quelles sont les conditions d'une évaluation à long terme ?

Si vous ne faites pas dès aujourd'hui un recensement des tenanciers de bars qui ne respectent pas les horaires, vous ne serez pas en mesure de dire, si oui ou non, la politique a été efficace. Idem pour la question de l'impact si vous ne faites pas des mesures des plaintes ou une sono métrique.

L'élément concernant la psychologie, la culture de chaque bar soulève la question de la cohérence. Est-ce que la législation à travers un livret a été accessible à tous les tenanciers ?

Est-ce que cela a été traduit s'il concerne des personnes non francophones, etc... Si en 2010, il y a toujours des nuisances, il faut se poser la question de savoir pourquoi cela n'a pas marché. Et, l'hypothèse est peut être parce qu'il y a tout une partie du public cible qui n'a pas été faite.

La question de l'efficacité : L'efficacité est une question singulièrement difficile mais pas impossible à traiter. Vous avez mis en place à travers cette charte une série de sous actions. Chacune de ces sous actions se justifient par des objectifs généraux et chacune d'elles à un coût. La question qui se pose c'est qu'elle a été finalement pour le rapport qualité prix, coût efficacité de chacune de ces sous-actions. La traduction du livret, la mesure du son...

Avez-vous d'autres quartiers possédant des bars avec les mêmes nuisances et pour lesquels vous n'avez pas mis en place toute cette démarche ?

MATEZUA ALEXANDRA (Coordonnateur CLSPD) : Sainte-Thérèse

Renaud EPSTEIN (Intervenant) :

Cet exemple n'est qu'une illustration. L'évaluation peut amener à soulever une infinité de questions et c'est le rôle du comité d'évaluation de choisir les questions sur lesquelles ils vont se concentrer.

Mais cette action soulève des questions sur d'autres problèmes ? S'il y a des questions qui ne sont pas de votre compétence ou si vous pensez que cela mérite d'être renvoyé à d'autres instances. Vous pouvez les renvoyer à d'autres instances compétentes.

Le travail qu'on est en train de faire, de clarification de la chaîne d'intention, le faire avant même d'évaluer où le faire et puis à la fin, ne pas évaluer, produit quelque chose. Dès que vous concevez une action obligez vous à faire cet exercice, à vous poser des questions. N'attendez pas qu'il y ait une obligation.

Les questionnements évaluatifs sont diverses. Mais une fois que vous avez décidé vous pourrez trouver les indicateurs qui correspondent.

La démarche d'évaluation peut vous permettre de formuler des questions et de ramener du sens au sein des Comités de Pilotage.

Pause

Repartons sur l'axe de prévention de la récidive. Pouvez-vous nous en parler ? On refait le même exercice au tableau.

MATEZUA ALEXANDRA (Coordonnateur CLSPD) : On retrouve dans la chaîne judiciaire, les mêmes personnes qui commettent des infractions. Compte tenu de la surpopulation carcérale beaucoup d'infractions restent sans sanctions il fallait trouver des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération d'autant plus que la prison à un effet désocialisant sur l'incarcéré.

D'autre part, la prise en charge des sortants de prison est utilisée pour éviter les sorties sèches qui sont un facteur de récidive. Il faut préparer la sortie à l'intérieur de la prison et que les sortants de prison aient une interface à la sortie de prison.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : Concrètement qu'envisagez vous de mettre en place ?

MATEZUA ALEXANDRA (Coordonnateur CLSPD) : L'accueil des travaux d'intérêt général en mairie et faire en sorte que les TIG ne soient pas accueillis seulement par la Ville, dans des entreprises, associations.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : Là, c'est un objectif qui est le développement de l'offre, c'est un sous objectif.

MATEZUA ALEXANDRA (Coordonnateur CLSPD) : Oui, développement et diversification de l'offre. C'est pouvoir accueillir en mairie directement auprès des services municipaux les travaux d'intérêt général. Le travail en partenariat avec des associations, des entreprises, les bailleurs.

On a mis en place des séances de travail, des réunions avec des associations, des institutions pour leur parler de la mesure avec notamment le SPIP, la PJJ, des entreprises.
Ecriture d'une procédure claire pour l'accueil des travaux d'intérêt général.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : L'un des enjeux propres à cette politique est de lever des réticences au sein des institutions.

MATEZUA ALEXANDRA (Coordonnateur CLSPD) : Sur le volet préparation et suivi, on a mis en place des permanences au sein de la maison de la Justice et du droit. L'association post prison des sortants, l'association de l'école de prison.
Autre projet, qui est la mise en place d'un guichet unique qui serait concrétisé par un espace à destination des sortants de prison où ils trouveraient directement les informations et l'aide dont ils ont besoin (permanence de bailleurs, institutions pour ouverture de droits, associations de prise en charge sanitaire etc.).

RE : Avez-vous déjà ciblées le public, des primo-délinquants, des récidivistes de longue peine, ... ?

A.M : On va déterminer le public mais on ne veut pas stigmatiser ni discriminer forcément une partie du public.

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : On pourrait faire un arbre d'objectifs et de sous objectifs, etc.. Comment peut-on évaluer l'effectivité de votre politique de lutte contre la récidive ?

Question participant.

A.M : La question est arrivée parce que le Maire est trop souvent confronté à des sortants de prisons et le taux est important.

Participant : Mais ce n'est pas de la compétence du Maire ?

RE : Le maire répond à la demande sociale. C'est une compétence partagée. Il faut donc y répondre aussi dans le cadre du CLSPD.

Est-ce que se sont des problèmes qui répondent à l'échelle de la Ville ? Cela peut être une question de pertinence du territoire qu'on peut évaluer ?

Participant : C'est un peu comme la question de la Mangrove qui a été « *karsherisé* » et qui a fait appel d'air vers les autres communes au niveau des errants et toxicomanes. Elle pose la question de la capacité de l'agglomération de se saisir de cette question.

Débat. « »

R. EPSTEIN : Revenons sur la question de l'effectivité. Nous sommes en 2010. En se posant les questions : Est-ce qu'il y a un guichet unique ? Est-ce qu'on y traite bien les questions sanitaires, sociales ? Du professionnel ? De l'accès au Logement ?

Renaud EPSTEIN (Intervenant) : Egalement : Est-ce qu'il y a des permanences de MJD sur le suivi des sortants de prison (on peut mettre là, des indicateurs précis : combien de permanences, combien de sortants suivis). Pour aller plus loin en terme d'indicateur : Sur la population totale de sortants, quel est le pourcentage qui est effectivement suivi et accueilli dans ces permanences ?

Toujours dans le cadre de l'effectivité, en ce qui concerne les réunions de sensibilisation des associations d'entreprises, là, on peut bricoler des indicateurs : combien il y a eu de réunions ? Quel pourcentage des associations potentiellement accueillantes du territoire a été à ces réunions ?

Passons à des questions d'efficacité : Est-ce que les objectifs sont atteints ?

* Efficacité : Développement et diversification de l'offre : Quels types d'indicateurs pourrait-on prendre pour voir si ces objectifs sont atteints ?

Il faut distinguer par types d'offre. Mesurer au départ quelle était l'offre, combien de structures et leur capacité, la nature de l'offre et à la fin, quelle est l'offre. Il faut la mesurer quantitativement mais aussi diversifiée : combien il y a de structures ? Comment se répartit le poids entre les différents types d'offres.

Il faut faire la photographie autant zéro pour voir si oui ou non on a réussi.

La difficulté est de penser l'action en amont et de penser l'évaluation au même moment. Avant même le tableau de bords car pour trouver les indicateurs pertinents il faut clarifier la « chaîne d'intention ».

Débat : sur la naissance d'une action, d'une politique. Réponse à une urgence. Répondre à un objectif

RE :

Il ya toujours un moment c'est du brainstorming ensuite au regard de toutes les questions, il faut choisir celles qui semblent les plus importantes.

* Efficacité : Préparation et suivi des sortants de prison à Fort de France : Comment peut on mesurer cela ?

Dès lors qu'on pose en amont la question de l'efficacité. Est-ce qu'on a réussi à faire la préparation du suivi des sortants de prison ? On se rend compte, que peut être que l'objectif n'est pas formulé de façon suffisamment claire pour pouvoir mesurer si c'est efficace : ça ce n'est pas un objectif c'est une thématique.

Les questions :

- est ce qu'on cherche à faire la préparation de tous les détenus ou de certains types de détenus ?
- Sur quels critères ?
- Est-ce qu'on cherche plutôt faire de la préparation pour certains types et le suivi pour d'autre type de détenus ? Suivi sans rupture de la prise en charge ?
- Est-ce qu'on cherche à faire un parcours intégré pour la préparation de sortie pour tous ?

Il faut savoir bien dire ce qu'on a cherché à faire ?

Il faut que l'objectif soit circonscrit pour être évalué.

Pour mieux déplier cet objectif : quels publics, quelles actions, quels partenariats ?

Débat sur l'accompagnement des sortants de prisons

R.E : Ce débat exprime quelque chose. C'est que le lieu où sera produite l'évaluation doit mettre en présence les différents acteurs de cette politique. Il faut qu'il y ait les associations qui connaissent ce public, des travailleurs sociaux de la prison, le SPIP. Il faut une remontée de paroles des sortants de prison. On peut imaginer que le comité d'évaluation mandate un travailleur social muni d'un questionnaire qu'il aura jugé pertinent.

*** La cohérence :** Est-ce que les réalisations sont adaptées aux objectifs qu'on poursuit ? Est-ce que la faible diversification de l'offre est liée au fait que les services sont peu sensibilisés ? Ils ont tout sauf envie de se compliquer avec des sortants de prisons.

Les actions seront différentes selon qu'on veut sensibiliser ou inciter. Là il faudra inciter. Il faut donc que les moyens soient différents.

A.M : le problème c'est qu'on n'a pas les moyens de l'incitation.

Anicet SOQUET : On peut déjà se poser la question, quels sont les publics de la ville qui peuvent les accueillir, lesquels ont l'encadrement nécessaire ?

A.M : On pense souvent espaces verts, services techniques mais il y a d'autres intérêts généraux.

R.E : On peut se demander dans le cadre de l'évaluation pourquoi il n'y a pas d'autres services qui accueillent ce public. Cela permet d'interpeller ensuite votre comité de pilotage et d'expliquer vos résultats.

* L'impact : Comment a-t-on fait baisser la récidive ?

Quelle est la population à partir de laquelle vous allez mesurer la récidive :

- Ensemble des sortants de prison ?
- Sortants de prison de Fort de France ?
- Sortants de prison qui sont touchés par l'action ?

Il faut mesurer les trois types de population cible.

Derrière cela, il y a la question de l'impact propre de l'action sur les bénéficiaires mais ça oppose la question du taux de couverture d'actions.

Le taux de récidive, on le mesure à quel horizon temporel 1 an, 3 ans etc ?

* Efficience : Il y a deux types d'actions pour les sortants de prisons la permanence MJD et le guichet unique. On peut essayer d'évaluer le coût de chacun ou d'avoir le suivi des parcours des clientèles. Voir combien coûte le suivi d'un sortant de prison par chacun des dispositifs. Ça répond pas à tout car il y en a un qui va prendre les cas les plus dure ou l'autre.

Dans la question de cohérence, du suivi des sortants de prison dans les différentes dimensions sociales et sanitaires, est ce que toutes les dimensions sont bien prises en charge par la permanence MJD et le guichet unique ?

La question de l'accès au logement est elle prise en charge ? Il y a t-il un volume d'offres qui permet de répondre à ces besoins ? Est-ce que il y a un volant d'offres qui est mobilisé à part ces opérateurs pour traiter ce problème ?

D'où l'importance de mobiliser dans la démarche d'évaluation, tous les acteurs et ceux qui sont destinataires du dispositif.